

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 7 décembre 2009 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault  
Louise B. Gosselin  
Hugues Girouard  
Michel Larochelle  
Stéphane Bilodeau  
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

### **Ouverture de la séance**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2009.
3. Liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Fixation du taux d'intérêt pour les arrérages de taxes.
7. Avis de motion pour régler l'adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2010.
8. Avis de motion concernant la présentation d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux.
9. Demande de dérogation mineure soumise par Martin Plante.
10. Établissement du calendrier 2010 des séances du conseil.
11. Contribution financière pour l'année 2010 au Transport adapté Rouli-Bus
12. Renouvellement de l'entente de services professionnels avec la firme Monty Coulombe.
13. Demande d'adhésion au Bulletin du RIM (Réseau d'Information Municipale)
14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Compensation de base
15. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme
16. Renouvellement de l'entente avec la ville de Warwick concernant les loisirs pour l'année 2010.
17. Demande de contribution financière au loisir des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska
18. Refonte des règlements d'urbanisme – offre de service
19. Autorisation à signer les ententes relatives à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie.
20. Demande d'appui à un projet de caractérisation des eaux souterraines des bassins versants de la rivière St-François et de la rivière Nicolet.
21. Modification de la résolution 95-01-23 concernant le droit de participation au loisir de Warwick.

22. Acceptation des permis 2009-11-193 à 2009-11-211 pour une valeur de 694 510,00\$.
23. AFFAIRES NOUVELLES
24. Période de questions.
25. Clôture de la séance.

2009-12-211

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-212

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2009

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2009 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Liste des comptes à payer

090436	124,32\$	2754-9039 Québec Inc.	Remboursement au crédit
090490	208,00\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090491	195,00\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090492	57,36\$	Hydro Québec	Électricité Pavillon du parc
090493	479,50\$	Olco / Gestion André Lizotte	Essence et Diésel octobre 2009
090494	28,15\$	Club de Golf Arthavic inc.	Remboursement taxes
090495	568,72\$	Duchesne Guy	Remboursement taxes
090496	10,95\$	Simon Anne-Dorothée	Remboursement taxes
090497	81,27\$	Nettoyage Gi-Net Enr.	Entretien bureau et garage
090498	263,79\$	Télus Mobilité	Frais 5 cellulaires/nov.09
090499	867,39\$	L'Excellence Ass. Vie	Assurance coll. Déc.09
090500	197,95\$	Service crédit Home Dépôt	Cloueuse pneumatique
090501	1 480,36\$	TECHNIC S.M.	Ordinateur poste 3 + écran 22" poste 1
090502	100,00\$	Pépin Sylvain	Remb. Couche coton
090503	249,32\$	Télébec	Frais téléphoniques – nov.09
090504	188,50\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090505	973,36\$	Hydro-Québec	Élect. Bureau – garage et chambre compteurs
090506	338,63\$	Location Ma Tente	Location fête Familiale
090507	101,58\$	Nettoyage Gi-Net Enr.	Entretien bureau et garage
090508	1 317,04\$	Hydro-Québec	Lumières de rues / nov.09
090509	5,46\$	Hydro-Québec	Correction facturation / lumières nov.09
090510	7 726,38\$	Gesterra	Enfouissement Octobre 09
090511	9,48\$	Gaudreau Environnement	Déchiquetage papiers confidentiels
090512	20,54\$	Publications du Québec	Mise à jour Ouvrages Routiers
090513	712,24\$	Médias Transcont. S.E.N.C	Avis – Rapport du maire
090514	52,45\$	Éditions Juridiques FD	Mise à jour Code Municipal
090515	246,39\$	M.R.C. d'Arthabaska	Antivirus & service informatique Fibre optique
090516	9 627,26\$	Buro-Pro	Équipement et papeterie

090517	94,62\$	Gesterra	Conteneurs nov. 09
090518	7 901,25\$	DESSAU Inc.	Surveillance Chantier & bureau
090519	62,13\$	ESSOR	Assurance Entrepôt
090520	25,00\$	Leclerc Michelle	Réunion CCU le 16 nov.09
090521	25,00\$	Therrien Marcelin	Réunion CCU le 16 nov.09
090522	25,00\$	FréchetteLiliane	Réunion CCU le 16 nov.09
090523	12,97\$	Extincteur Victo	Inspection visuelle
090524	26,00\$	Pièces d'Auto Bois-Francis	Pièces pour Pépîne
090525	281,91\$	Pompes Garand Inc.	Changer tube lampe UV
090526	667,04\$	Signoplus	Panneaux de signalisation
090527	99,93\$	Outil Mag Victoriville	Matériel pour Entrepôt
090528	257,92\$	Lucien Turcotte & Fils Inc.	Matériaux pour Entrepôt
090529	2,70\$	René Poisson Inc.	Menus articles
090530	3 499,13\$	Les Portes Baril Inc.	Portes et fenêtres Entrepôt
090531	3 194,34\$	M. Lambert Électrique Inc.	Électricité pour Entrepôt
090532	3 061,65\$	Groupe Grenier Ducharme Inc.	Matériaux Entrepôt & divers
090533	13 710,06\$	Gesterra	Collecte & transport décembre 09
090534	296,72\$	Gabsky Communication	Frais d'installation et Location
090535	1 047,26\$	Fenestyle Inc.	Portes & fenêtres Entrepôt
090536	59,85\$	Parenteau Patrick	Déplacement pour inspection permis
090537	101,33\$	Petite Caisse	Frais Divers
090538	2 400,90\$	Monty Coulombe s.e.n.c.	Honoraires Aviseurs Légaux
090539	77,88\$	Laboratoires d'analyses S.M. Inc.	Analyses eau Centre Administratif/ oct.09
090540	728,05\$	Infotech Développement	Formulaires Comptes taxes & enveloppes
090541	178,91\$	Marius Marcoux & Fils Inc.	Entretien réseau
090542	461,00\$	Olco / Gestion André Lizotte	Essence & diésel / nov.09
090543	147,73\$	Location d'outils Victo. Inc.	Location matériel pour Entrepôt
090544	137,64\$	Grenier Petite Mécanique	Botte de sécurité
090545	1 171,10\$	Receveur général du Canada	Remise de L'Employeur
090546	2 536,94\$	Ministère de Revenu du Québec	Remise de L'Employeur
090547	26 708,63\$	Sablère de Warwick Ltée	Entretien chemin d'Hiver 2 <sup>e</sup> versement
099205	567,94\$	Moreau Francine	Sem. du 1 au 7 nov.
099206	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 1 au 7 nov.
099207	329,42\$	Parenteau Patrick	Sem. du 1 au 7 nov.
099208	197,16\$	St-Cyr Annie	Sem. du 1 au 7 nov.
099209	631,62\$	Moreau Francine	Sem. du 8 au 14 nov.
099210	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 8 au 14 nov.
099211	332,69\$	Parenteau Patrick	Sem. du 8 au 14 nov.
099212	194,13\$	St-Cyr Annie	Sem. du 8 au 14 nov.

099213	567,94\$	Moreau Francine	Sem. du 15 au 21 nov.
099214	444,30\$	Marchand Alexandre	Sem. du 15 au 21 nov.
099215	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 15 au 21 nov.
099216	335,96\$	Parenteau Patrick	Sem. du 15 au 21 nov.
099217	182,01\$	St-Cyr Annie	Sem. du 15 au 21 nov.
099218	567,94\$	Moreau Francine	Sem. du 22 au 28 nov.
099219	551,20\$	Marchand Marcel	Sem. du 22 au 28 nov.
099220	335,96\$	Parenteau Patrick	Sem. du 22 au 28 nov.
099221	250,14\$	St-Cyr Annie	Sem. du 22 au 28 nov.

2009-12-213

Acceptation et acquittement des comptes

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu que les comptes dont la liste apparaît ci-dessus, soient acceptés et acquittés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Compte rendu et orientation préliminaire

- Denis Lemieux

Ministère de la Famille et des Aînés

- Accusé réception de la demande d'aide financière concernant la politique familiale

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Ouverture de la période de mise en candidature du prix Hommage bénévolat-Québec 2010

Société de l'assurance automobile

- Préavis de vérification mécanique

Président d'honneur de la Campagne de Noël de la Sécurité alimentaire – André Bellavance, député

- Invitation à tous à participer à la Journée de la Grande cueillette de Noël, le jeudi 10 décembre 2009

Commission scolaire des Bois-Francis

- Félicitations aux membres du conseil
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire, pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 déposé pour consultation

Association de la fibromyalgie des Bois-Francis

- Campagne de financement

Fédération québécoise des municipalités

- Invitation à devenir membre de la FQM

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

.

2009-12-214

Fixation du taux d'intérêt pour les arrérages de taxes

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

Que le taux d'intérêt soit fixé à 1% par mois ou 12% par année sur les arrérages de taxes pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion pour régler l'adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2010

Avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Bilodeau relativement à l'adoption à une séance subséquente d'un règlement concernant les taux de taxes pour l'exercice financier 2010.

Avis de motion concernant la présentation d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Deneault, qu'un règlement relatif au traitement des élus municipaux sera présenté à une session régulière et subséquente.

1. Le projet de règlement proposera une rémunération de base annuelle pour le maire de 10 000\$ et de 3 333\$ pour chacun des conseillers.
2. Une allocation de dépenses correspondant à la moitié (50%) de la rémunération de base sera ajoutée respectivement au maire et à chacun des conseillers en guise de compensation pour les dépenses inhérentes à leur tâche.
3. Le projet de règlement proposera une formule d'indexation à la hausse sur la rémunération de base pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur. L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.
4. Le projet de règlement proposera une rémunération additionnelle pour le maire suppléant lorsque le maire devra être remplacé par son suppléant pour cause de maladie ou de vacance de ce poste.

UN AVIS PUBLIC SERA PUBLIÉ AU MOINS VINGT-ET-UN (21) JOURS AVANT LA SÉANCE RÉGULIÈRE OÙ IL Y AURA ADOPTION DU RÈGLEMENT.

2009-12-215

Demande de dérogation mineure soumise par Martin Plante

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Martin Plante, propriétaire de l'immeuble situé au 23, Avenue du Centre.

Considérant que la présente demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter un empiètement de 3,5 mètres dans la marge de recul avant pour la construction d'un garage rattaché à la résidence principale;

Considérant que le requérant a déposé une demande de dérogation mineure en février 2007 concernant la construction d'un garage à 5 mètres de la ligne avant et que celle-ci a été accordée par le Conseil en date du 2 avril 2007;

Considérant que le requérant n'a pas construit de garage en 2007 et qu'aujourd'hui il présente un plan modifié de son futur garage;

Considérant que le garage sera construit sur deux étages, le requérant invoque que l'escalier à construire pour l'accès à l'étage ainsi que la cheminée située sur le côté réduisent l'espace intérieur à l'avant des voitures, d'où une augmentation de la superficie du garage;

Considérant que les arguments cités pour accorder la dérogation mineure en 2007 sont encore valables;

Considérant que la présente demande est d'accorder un empiètement supplémentaire de 1 mètre dans la marge avant;

Considérant que la présente demande ne cause pas préjudice aux voisins immédiats;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 novembre 2009, la résolution indique au Conseil que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'accorder la dérogation mineure à Martin Plante afin de permettre la construction d'un garage rattaché à la résidence situé à quatre (4) mètres de la ligne avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-216

Établissement du calendrier 2010 des séances du conseil

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010.

- |                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| - 11 janvier               | - 1 <sup>er</sup> février |
| - 1 <sup>er</sup> mars     | - 5 avril                 |
| - 3 mai                    | - 7 juin                  |
| - 5 juillet                | - 2 août                  |
| - 7 septembre              | - 4 octobre               |
| - 1 <sup>er</sup> novembre | - 6 décembre              |

Toutes les séances ordinaires débutent à 20h.

Qu'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à 9, rue Paré, Victoriaville (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 16h et 17h, le onzième jour du mois de décembre deux mille neuf.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de décembre 2009.

---

Francine Moreau, secr.-trés.

2009-12-217

#### **Contribution financière pour l'année 2010 au Transport adapté Rouli-Bus**

Attendu que l'article 539 du code municipal permet à la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska d'accorder à une personne détenant un permis de la Commission des transports une subvention annuelle pour le transport de personnes handicapées;

Attendu que selon les prévisions budgétaires 2010 de Rouli-Bus, la contribution de St-Christophe d'Arthabaska égale une somme de 7 343,00 \$ comparativement à 6 506,00\$ pour l'année 2009;

Attendu que l'augmentation de la contribution est due au retrait de la Ville de Princeville du transport adapté Rouli-Bus et à une coupure de 45 000\$ du budget alloué par le Ministère des Transports;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska consent à offrir le service de transport adapté sur son territoire et accepte de participer au financement de Rouli-Bus Inc. pour une somme de 7 343,00\$ selon la contribution établie en vertu du budget 2010 des opérations de Rouli-Bus Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-218

#### **Renouvellement de l'entente de services professionnels avec la firme Monty Coulombe**

Attendu que depuis cinq ans la Municipalité adhère à un abonnement annuel pour des services conseils d'une firme d'avocats spécialisés dans les affaires municipales;

Attendu que les services obtenus répondent adéquatement aux besoins des utilisateurs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu de renouveler l'abonnement annuel de base « Service de première ligne » couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2011 pour les services du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 14 août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-219

#### **Demande d'adhésion au Bulletin du RIM (Réseau d'Information Municipale)**

Depuis un an la Municipalité est abonnée au Bulletin du RIM sur le Réseau d'Information Municipale. Le coût annuel est établi selon la population. Ainsi pour la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska le coût est de 475\$. En adhérant au portail, toutes les personnes oeuvrant au sein de la municipalité pourront créer leur compte personnel et recevoir le bulletin. Le nombre d'abonné est illimité.

Attendu que les membres qui reçoivent le Bulletin du RIM depuis un an sont satisfaits de l'information quotidienne contenue dans ce Bulletin;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la Municipalité autorise un montant de 475\$ plus les taxes pour l'abonnement au Bulletin du Réseau d'Information Municipale.

Que ce montant sera payable en janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-220

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Compensation de base

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 94 327,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée.

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-221

Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Attendu que le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme est d'une durée de deux ans;

Attendu que tous les membres actuels du Comité acceptent de renouveler leur mandat;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 228-91, les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil à tous les deux ans;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité;

Que les personnes suivantes forment le Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans se terminant à la fin de décembre 2011, à savoir :

1<sup>o</sup> Madame Clémence Le May, à titre de membre d'office;

2<sup>o</sup> Monsieur Marcellin Therrien, à titre de résident;

3<sup>o</sup> Madame Michelle Leclerc, à titre de résidente;

4<sup>o</sup> Madame Liliane Fréchette, à titre de résidente;

5<sup>o</sup> Monsieur Hugues Girouard, représentant du conseil;

6<sup>o</sup> Madame Louise B. Gosselin, représentante du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-222

Renouvellement de l'entente avec la ville de Warwick concernant les loisirs pour l'année 2010

Attendu que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivantes de la Loi des cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative au loisir et à la culture avec la ville de Warwick;

(Suite à la page 2163)

Attendu que la ville de Warwick offre à la Municipalité de renouveler l'entente concernant les loisirs pour l'année 2010 aux mêmes conditions que pour l'année 2009;

Attendu que les membres du conseil désirent offrir la possibilité aux résidents de la Municipalité de participer aux activités offertes par la ville de Warwick selon les procédures établies en vertu de la résolution numéro 2009-12-222;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska accepte les modalités contenues à l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture de la ville de Warwick pour l'année 2010.

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska accepte que ses citoyens utilisent les services de la Ville de Warwick selon les règles et conditions établies;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise Madame Clémence Le May, mairesse, et Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, à signer la dite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-223

Demande de contribution financière au loisir des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance transmise par l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec. Cette association sollicite chacune des municipalités de la MRC d'Arthabaska à participer au développement d'activités de loisirs adaptés pour personnes handicapées en contribuant à leur programme d'assistance financière pour l'année 2010. Le montant suggéré pour la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska est de 1 500,00\$. Selon les informations transmises par l'Association, 29 personnes vivant avec une déficience, résident sur le territoire de la municipalité.

Attendu que les membres du conseil sont conscients des besoins en loisir des personnes handicapées;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accorde à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec une somme totale de 1 000,00\$ pour l'année financière 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-224

Refonte des règlements d'urbanisme – offre de service

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé la demande à portée collective de la MRC;

Attendu que la Municipalité a obtenu de la CPTAQ treize « îlots déstructurés » de type 1 (avec morcellement) où seront autorisés le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles à l'intérieur de ces îlots;

Attendu que la Municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin d'intégrer les îlots déstructurés nouvellement identifiés ;

Attendu que selon la recommandation de l'inspecteur en bâtiment, il serait avantageux de profiter de l'occasion pour faire une refonte complète des règlements d'urbanisme incluant une nouvelle cartographie basée sur celle de la MRC d'Arthabaska;

Attendu que Métivier Urbanistes conseils a soumis une offre de service qui prévoit des honoraires de 19 500\$ pour la réalisation du mandat;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

D'autoriser une somme de 19 500\$ plus les taxes applicables et de mandater Métivier Urbanistes conseils à réaliser la refonte des règlements d'urbanisme incluant les îlots déstructurés ainsi qu'une nouvelle cartographie basée sur celle de la MRC.

Que le mandat et la réalisation des étapes sont élaborés dans l'offre de service soumise par Jacques Métivier, urbaniste, en date du 20 novembre 2009.

Que la somme autorisée est prévue pour le budget 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-225

Autorisation à signer les ententes relatives à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie

Attendu que le schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska entré en vigueur le 23 mars 2009 prévoit que le territoire de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska sera desservi par le service de sécurité incendie de la Ville de Victoriaville et de la Municipalité de Chesterville;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir une entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie avec chacune des municipalités désignées à desservir le territoire;

Attendu que la MRC d'Arthabaska a élaboré un projet d'entente dont une copie est remise aux membres du conseil;

Attendu qu'une proposition de partage des coûts est également soumise aux membres du conseil, basée sur la répartition de la richesse foncière protégée par les services de sécurité incendie;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise Madame Clémence Le May, mairesse, et Madame Francine Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente à intervenir relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie avec la Ville de Victoriaville et la Municipalité de Chesterville, présentée ici sous forme de canevas et selon les pourcentages déterminés par la MRC d'Arthabaska tel que soumis pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-226

Demande d'appui à un projet de caractérisation des eaux souterraines des bassins versants de la rivière St-François et de la rivière Nicolet

CONSIDÉRANT que l'engagement n° 5 de la Politique nationale de l'eau vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec ;

CONSIDÉRANT que 80% du montant total du projet de caractérisation des eaux souterraines proviendrait d'un financement gouvernemental (ou un maximum de 240\$ du km<sup>2</sup>) ;

CONSIDÉRANT que le territoire d'étude proposé a une superficie d'environ 5733 km<sup>2</sup> et couvre entièrement le bassin versant de la rivière Nicolet et la portion du bassin versant la rivière Saint-François dans le Centre-du-Québec ainsi que dans la MRC Les Sources et la MRC le Val Saint-François ;

CONSIDÉRANT que près de 30 % de la population est desservie en eau potable par un puits privé et qu'un autre 20 % de cette population est alimentée en eau potable via un réseau d'aqueduc qui sollicite les nappes d'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT que la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés ;

CONSIDÉRANT que la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité ;

CONSIDÉRANT l'existence du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* du gouvernement du Québec qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité ;

CONSIDÉRANT que le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permet aux établissements de recherche universitaire d'accroître les connaissances sur l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT que l'Université de Sherbrooke est à préparer une demande d'aide financière en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines portant sur une étude hydrogéologique régionale ;

CONSIDÉRANT que les résultats de ces études seront disponibles pour tous les intervenants intéressés tels les municipalités, les gouvernements, le secteur scientifique, etc. ;

**En conséquence sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu**

1. D'appuyer l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude hydrogéologique régionale d'envergure.
2. De demander au MDDEP de considérer la demande de l'Université de Sherbrooke comme étant prioritaire pour le développement de ces régions.
3. De demander au MDDEP d'accorder à l'Université de Sherbrooke les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-227

Modification de la résolution 95-01-23 concernant le droit de participation au loisir de Warwick

Attendu que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska a convenu d'une entente de services avec la ville de Warwick concernant les loisirs pour l'année 2010;

Attendu que la politique adoptée en janvier 1995 ne convient plus et a besoin d'être modifiée suite au nouveau mode de fonctionnement concernant les loisirs avec la ville de Victoriaville;

Attendu que contrairement à la ville de Victoriaville, la ville de Warwick a une norme financière pour chaque inscription dont le montant diffère d'une activité à l'autre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité demande à chacune des personnes résidentes de St-Christophe d'Arthabaska désireuses de s'inscrire à une activité de loisir offerte par la ville de Warwick un droit de participation pour chacune des inscriptions selon les modalités suivantes :

- Hockey mineur ..... 50,00\$
- Patinage artistique..... 50,00\$
  - Cours « Apprendre à patiner » 50,00\$
- Bibliothèque ..... 50,00\$
- Soccer ..... 32,00\$
- Tennis ..... 32,00\$
- Terrain de jeux ..... 50,00\$
- Piscine ..... 32,00\$
- Baseball mineur ..... 32,00\$

Que le montant du droit de participation est payable au comptant par chèque ou en argent au moment où le demandeur se présente au Centre Administratif pour se procurer le formulaire d'accueil.

Que les montants fixés pour le droit de participation s'appliquent à toutes personnes résidentes de St-Christophe d'Arthabaska peu importe son âge.

Que cette résolution remplace les résolutions 95-01-23 et 2000-12-234.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-228

Acceptation des permis 2009-11-193 à 2009-11-211 pour une valeur de 694 510,00\$.

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2009-11-193 à 2009-11-211 inclusivement pour une valeur de 694 510,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES NOUVELLES

### Période de questions

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

Une pétition est déposée au Conseil concernant un terrain résidentiel utilisé à des fins commerciales. La pétition sera jointe au dossier de l'immeuble.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2009-12-213, 2009-12-217, 2009-12-218, 2009-12-219, 2009-12-223, 2009-12-224 et 2009-12-225.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2009.

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

2009-12-229

### Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Clémence Le May,  
Mairesse

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière